



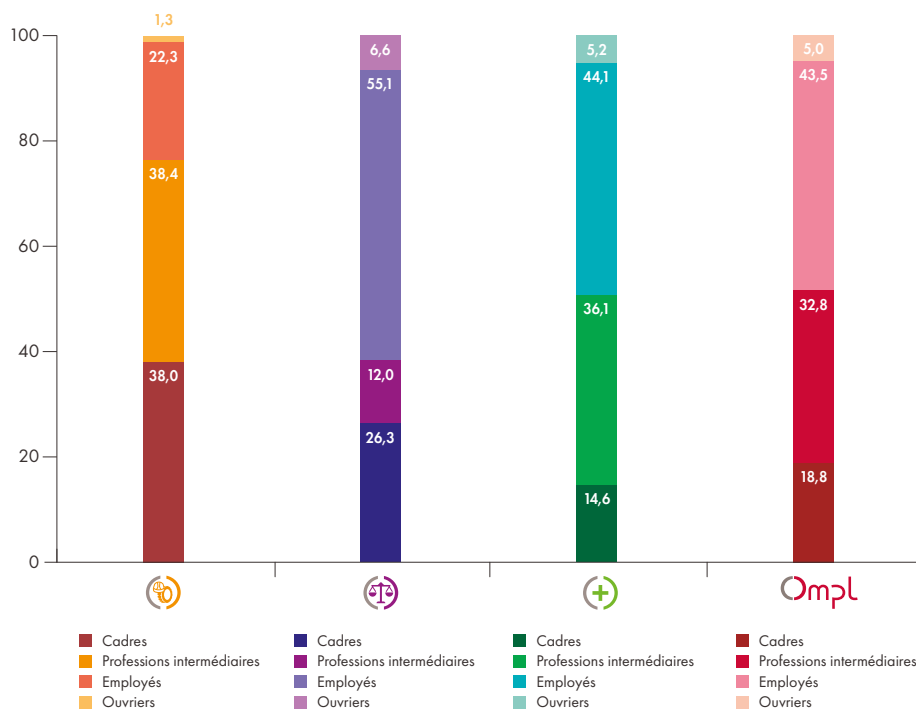
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDERANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont relativement peu représentés. Avec une part de 18,8 %, ils constituent la troisième catégorie sociale du champ de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (32,8 %). Cette catégorie est la deuxième la plus représentée.
- Le taux d'employés est important (43,5 %). Ils sont proportionnellement les plus nombreux.
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



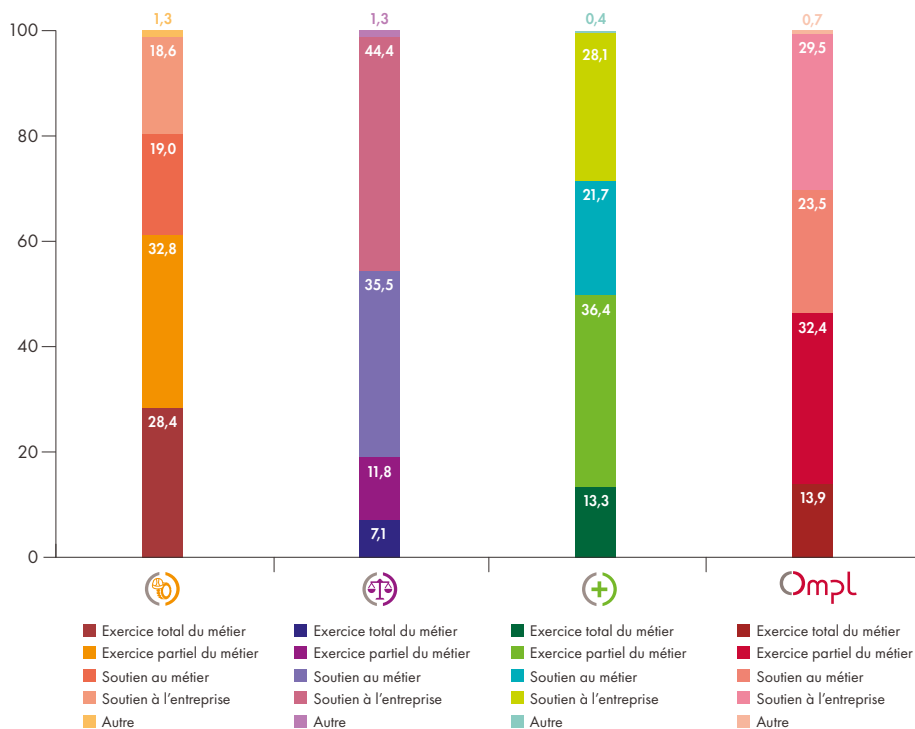
Secteur santé



EXERCICE PARTIEL DU MÉTIER

46,3 % des salariés du champ de l'OMPL réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier). Cette proportion est surreprésentée dans le secteur santé.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

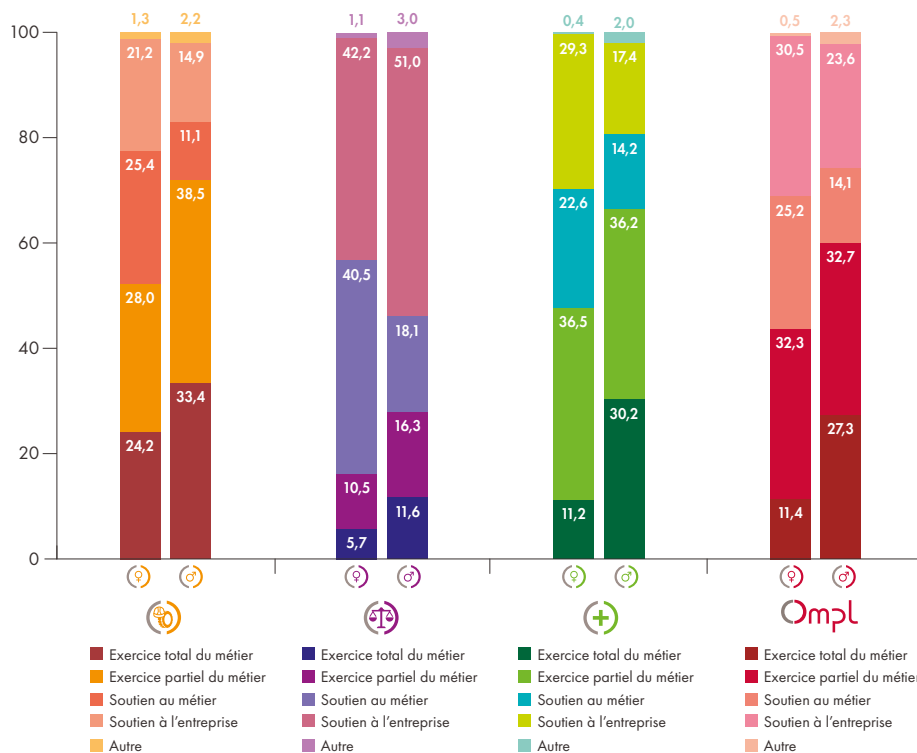


MÉTIERS GENRÉS

Quel que soit le genre, plus du tiers des salariés du champ de l'OMPL réalisent des tâches du domaine propre de l'activité libérale de l'entreprise.

Néanmoins, les hommes exercent plus souvent l'intégralité du métier libéral que les femmes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

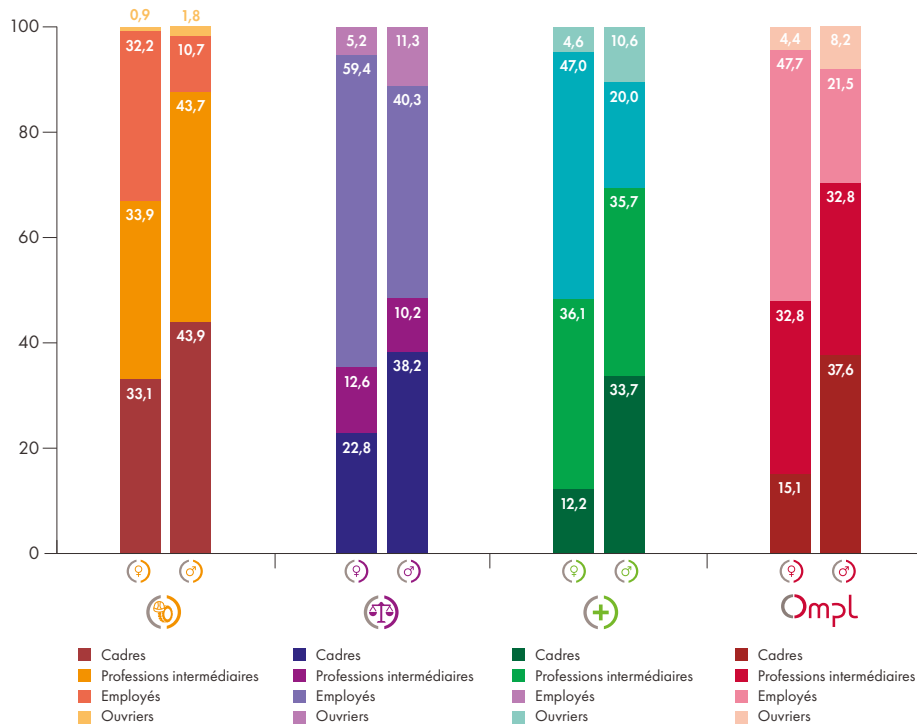


FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes du champ de l'OMPL, la part des employées est relativement importante.

Elle atteint 47,7 % contre 20,0 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



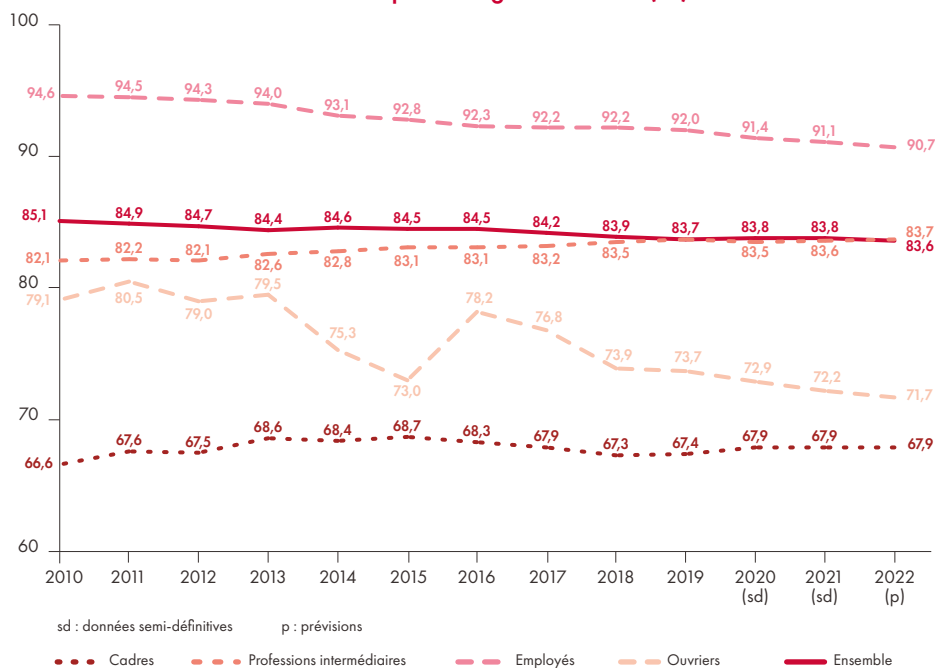
STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL varie peu jusqu'en 2019.

Cette tendance est confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2020 à 2022.

Néanmoins, la féminisation des professions intermédiaires et des cadres devrait connaître une progression.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (50,6 %), mais son minimum est atteint pour les Pays de la Loire (41,2 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	19,2	34,5	42,3	4,0
Bourgogne-Franche-Comté	15,5	35,2	43,5	5,7
Bretagne	17,5	35,7	42,2	4,5
Centre-Val de Loire	14,4	36,7	43,7	5,1
Corse	15,8	36,5	42,2	4,6
DOM	11,0	30,7	50,6	7,6
Grand Est	15,9	34,3	44,5	5,3
Hauts-de-France	17,2	32,8	43,8	6,2
Île-de-France	26,8	25,6	42,9	4,6
Normandie	16,7	34,0	43,0	6,2
Nouvelle-Aquitaine	16,4	35,4	42,9	5,4
Occitanie	15,7	34,8	44,5	5,1
Pays de la Loire	17,5	37,1	41,2	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,8	34,8	44,6	4,7
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0

Source : Insee, DADS 2019.